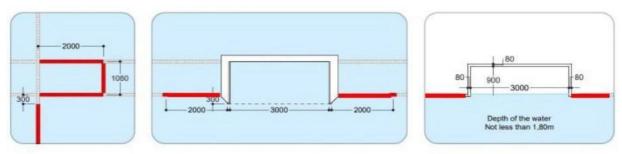


WORLD AQUATICS WATER POLO ANNEXE 4

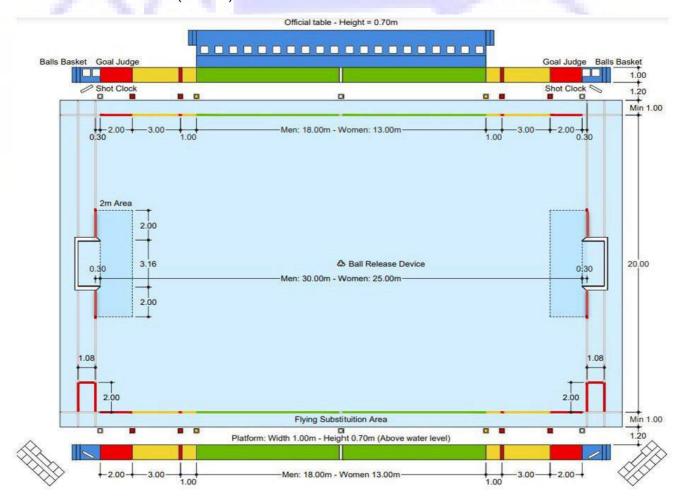
CHAMP DE JEU ET EQUIPEMENT

1 CHAMP DE JEU

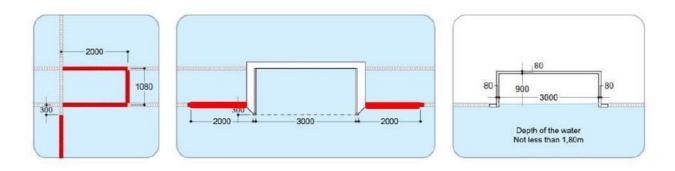
- **1.1** Le comité d'organisation doit être responsable des délimitations et des repères corrects du champ de jeu et fournir tous les accessoires et les équipements spécifiés.
- **1.2** La disposition et les marquages du champ de jeu pour un match dirigé par deux arbitres doivent être conformes au schéma suivant :



Une marque rouge doit être placée sur la ligne de but, à 2 mètres de l'extérieur des poteaux de but, afin de délimiter la zone de but (VI 8.10).









- **1.3** Dans un match dirigé par un arbitre, l'arbitre doit officier du même côté que la table officielle, et les juges de but doivent être situés du côté opposé à celle-ci.
- **1.4** Pour les évènements World Aquatics, les dimensions du champ de jeu, la profondeur et la température de l'eau, ainsi que l'intensité de la lumière doivent être conformes aux Règles relatives aux installations de water-polo (VI 18).
- **1.5** Des marques distinctives doivent être apposées des deux côtés du champ de jeu pour signaler les zones suivantes :
 - (a) margues blanches ligne de but et ligne de mi-distance
 - (b) marques rouges 2 mètres des lignes de but
 - (c) marques jaunes à 6 mètres des lignes de but
 - (d) une marque rouge sera placée à 5 mètres des lignes de but pour indiquer le point à partir duquel un tir de pénalty doit être exécuté.

Les côtés du champ de jeu, de la ligne de but à la ligne des 2 mètres, seront marqués en rouge ; de la ligne des 2 mètres à la ligne des 6 mètres, ils seront marqués en jaune et de la ligne des 6 mètres à la ligne de mi-distance, ils seront marqués en vert.

- **1.6** Une marque rouge doit être placée à chaque extrémité du champ de jeu, à 2 mètres de l'angle du champ de jeu du côté opposé à la table officielle, pour distinguer la zone de rentrée.
- 1.7 Un espace suffisant doit être prévu pour permettre aux arbitres de se déplacer librement d'une extrémité à l'autre du champ de jeu. Un espace doit également être prévu près des lignes de but pour les juges de but.
- **1.8** Le secrétaire doit disposer de drapeaux séparés, blanc, bleu, rouge et jaune, mesurant chacun 0,35 mètre x 0,20 mètre.

2 BUTS

2.1 Deux poteaux de but et une barre transversale rigides, rectangulaires, d'une dimension de 0,075 m, face au champ de jeu et peints en blanc, doivent être placés sur les lignes de but à chaque extrémité, à égale distance des côtés et à 0,30 m au moins en avant des limites du champ de jeu.





- **2.2** Les côtés intérieurs des poteaux de but doivent être à 3 m de distance. Lorsque la profondeur de l'eau est de 1,50 m ou plus, le dessous de la barre transversale doit être à 0,90 m de la surface de l'eau. Lorsque la profondeur de l'eau est de moins de 1,50 m, le dessous de la barre transversale doit être à 2,40 m du fond de la piscine
- 2.3 Des filets souples doivent être solidement attachés aux poteaux de but et à la barre transversale pour clore entièrement la zone de but et doivent être attachés aux fixations du but de manière à ne pas laisser moins de 0,30 m d'espace derrière la ligne de but, en tous points dans l'espace du but.

3 BALLON

- 3.1 Le ballon doit être rond et avoir une chambre d'air à valve automatique. Il doit être imperméable, sans relief externe et ne doit pas être enduit de graisse ou d'une substance similaire.
- 3.2 Le poids du ballon ne doit pas être inférieur à 400 grammes ni supérieur à 450 grammes.
- **3.3** Pour les matchs masculins, la circonférence du ballon ne doit pas être inférieure à 0,68 mètre ni supérieure à 0,71 mètre, et sa pression doit être de 7,5 à 8,5 livres pouce atmosphérique carré.
- **3.4** Pour les matchs disputés féminins, la circonférence du ballon ne doit être ni inférieure à 0,65 m ni supérieure à 0,67 mètre, et sa pression doit être comprise entre 6,5 et 7,5 livres par pouce atmosphérique carré.

4 BONNETS

- 4.1 Les bonnets doivent être de couleur contrastée, autre que rouge unie, approuvée par les arbitres, et contrastant également avec la couleur du ballon. Les arbitres peuvent exiger qu'une équipe porte des bonnets blancs ou bleus. Les gardiens de but doivent porter des bonnets rouges avec des numéros et/ou des protège-oreilles de la même couleur que les bonnets de leurs coéquipiers. Les bonnets doivent être attachés sous le menton. Si un joueur perd son bonnet au cours du match, il doit le remplacer au prochain arrêt de jeu lorsque l'équipe du joueur est en possession du ballon. Les bonnets doivent être portés pendant toute la durée du jeu.
- 4.2 Les bonnets doivent être munis de protecteurs d'oreilles souples qui seront de la même couleur que les bonnets de l'équipe.
- 4.3 Les bonnets doivent être numérotés sur les deux côtés, avec des numéros de 0,10 mètre de hauteur. Le gardien de but doit porter le bonnet n° 1, et les autres bonnets doivent être numérotés de 2 à 12. Le gardien de but remplaçant doit porter un bonnet rouge numéroté 13. Aucun joueur n'est autorisé à changer le numéro de son bonnet au cours du match sans l'autorisation de l'arbitre et sans en informer le secrétaire.
- 4.4 Pour les matches internationaux, les bonnets doivent présenter sur le devant le code international de leur pays en trois lettres et peuvent présenter le drapeau national. Le code du pays doit avoir 0,04 m de hauteur.

5 CHRONOMETRES VISIBLES

5.1 Tout chronomètre visible doit indiquer le temps de manière décroissante.